



Picardie

52 rue Daire
80 000 Amiens
amiens@sgen.cfdt.fr
03 22 92 84 40

Amiens, le 22 octobre

Me Sophie Santraud,
Secrétaire académique du Sgen-CFDT Picardie,

A

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens,

20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80 063 Amiens cedex 9

Monsieur le Recteur,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation des personnels remplaçants du second degré (TZR) en cette rentrée :

Ces personnels remplaçants ont des conditions de travail difficiles, une charge de travail lourde et des déplacements parfois importants. Or vos services ont demandé à certains TZR d'effectuer des remplacements de très courte durée (parfois 2 ou 3 jours) dans un établissement autre que leur établissement de rattachement administratif.

Nous condamnons cette pratique qui n'est pas imposée par la note de service ministérielle. En effet, en plus d'être source de stress, cette mesure est inefficace pédagogiquement.

Le Sgen-CFDT demande à ce que les remplacements imposés aux TZR hors établissement de rattachement soient au minimum d'une durée de 6 jours, afin de respecter les intérêts des élèves et des personnels.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette situation,
Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le Sgen-CFDT Picardie
Sophie Santraud

- Copie à DRRH
- Copie à DPE